

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2022

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Maurin, G Mentzer, P Fabre, G Gosselin, B Jouve, P Théolas, P Gaillard, M Vigne, P Biolley

Absents excusés : MN Albelda, A Gentil, JP Mazel, I Mejean, S Ravier

Pouvoirs : MN Albelda à R Givaudan, A Gentil à A Rixte, JP Mazel à JL Martin, I Mejean à P Gaillard, S Ravier à N Fontany

Date de convocation : 12 août 2022

Secrétaire de séance : Rémi Maurin

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle au comité d'organisation du marché de Noël
- Modification de la durée du contrat de l'emploi saisonnier d'agent d'accueil au Musée de la Soie

Accord unanime de l'assemblée.

Monsieur le Maire félicite Benoit ARNAUD et Grégory VEYRIER qui ont fait d'excellentes performances en doublette au championnat de France qui s'est déroulé le premier week-end de Juillet à Saint-Denis-les-Bourg, dans l'Ain en atteignant la demi-finale.

Un apéritif a été organisé en leur honneur par le club des boules très fier des résultats des « enfants du village ». Nicole Fontany et Robert Givaudan étaient présents pour représenter la commune.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'été particulièrement difficile pour les sapeurs-pompiers qui ont lutté contre les incendies. Il a une pensée pour l'adjudant-chef Martial MORIN, sapeur-pompier au CIS de Tain l'Hermitage décédé le 15 juillet des suites d'un malaise dans l'exercice de sa mission à l'occasion de la lutte contre un feu de forêt à Tarascon. Notre village, a connu, quelques départs d'incendie qui ont pu être maîtrisés rapidement grâce à l'intervention de personnes vigilantes dont une jeune fille et deux gendarmes du PSIG et bien sûr l'intervention de nos sapeurs-pompiers de Taulignan dont certains d'entre eux étaient déjà mobilisés sur le feu de Romeyer dans le Diois. Monsieur le Maire remercie les casernes de Dieulefit, Valréas, Grignan et Nyons ainsi que la brigade de gendarmerie de Nyons qui sont venues en renfort.

Monsieur le Maire remercie ensuite, Abel Rixte, premier adjoint en charge de l'eau et l'assainissement qui a connu, lui aussi un été difficile avec la sécheresse et les problèmes d'alimentation en eau potable. Avec les services techniques, ils se sont mobilisés pour que les quelques foyers privés d'eau puissent rapidement être réalimentés. La SAUR est également intervenue en urgence pour réaliser des travaux et pomper l'eau à 1 mètre plus en profondeur.

Roméric Chambre, l'agent communal en charge des réseaux a été disponible et réactif pour la gestion de cette situation inédite, il est venu à plusieurs reprises en dehors de ces heures de travail. Nous le remercions pour l'excellent travail réalisé et son sens du service public. Face à cette situation de sécheresse exceptionnelle, les sources gravitaires ont été étonnamment productives et nous ont permis de passer l'été là où de nombreuses communes étaient dans l'obligation de couper l'alimentation pour remplir les réservoirs. Néanmoins, il faut rester très vigilants et continuer à maintenir nos efforts sur les usages de l'eau. En effet, cet été la consommation a atteint des pics à 25m<sup>3</sup>/heure alors que nous produisons environ 23m<sup>3</sup>/heure.

La saison estivale touche à sa fin, les manifestations se sont succédées au fil des semaines avec une programmation variée. Elle a débuté le 13 juillet avec le bal des pompiers pour se terminer dimanche dernier avec le vide grenier du Comité des fêtes. Cette année, notre village a accueilli le temps d'une soirée et pour la première fois le festival renommé « Saoû chante Mozart » ; un concert de grande qualité fortement apprécié.

Un grand merci aux associations, bénévoles et élus qui se sont mobilisés sur ces moments importants pour la vie de notre village. J'en profite pour remercier notre conseiller municipal, Guy Mentzer et président d'Arts et Culture pour son investissement dans l'organisation des nombreuses expositions proposées à la salle de la commune et à la Chapelle ainsi qu'un concert qui s'est déroulé sur la Place du Pradou.

Je remercie également Nicole Fontany qui a géré l'occupation de la salle des fêtes, le Musée de la Soie ainsi qu'à certains moments l'accueil du secrétariat de mairie lorsque la secrétaire était en congé.

Cette année, la cérémonie commémorative du 15 août à la mémoire des résistants se déroulait à Taulignan. L'ANACR Drôme Provençale a proposé une exposition à la Chapelle du Pradou ainsi qu'une pièce de théâtre sur la résistance dans le cadre du FAT. Ce festival de spectacle vivant, pour sa 7<sup>ème</sup> édition a rencontré un immense succès grâce à une programmation exceptionnelle sur 5 jours avec 2600 entrées vendues.

Le Mercredi 10 août, les religieuses de la Clarté Notre Dame ont eu la joie de recevoir 14 chanoines réguliers de l'Immaculée Conception en pèlerinage pour le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de leur fondation.

Cette congrégation a, durant 20 ans, précédé les dominicaines dans le monastère.

Ils ont apprécié l'accueil qui leur a été réservé et ont passé une belle journée. Monsieur le Maire et Nicole Fontany étaient présents.

Rémi Maurin souhaite donner une information sur la famille syrienne accueillie dans notre village depuis février 2017.

Après 3 ans d'activités professionnelles dans la maçonnerie, soudure, plaquiste, le père Karim Barkal souhaite devenir auto-entrepreneur. Pour atteindre cet objectif, il a suivi une formation de 8 mois à Valence qu'il a obtenu avec brio puisqu'il est arrivé 1<sup>er</sup> de sa promotion avec des résultats pratiques et théoriques exceptionnels. Cette formation lui permet ainsi de valider un diplôme qualifiant.

A l'issue de cette formation, 13 entreprises étaient présentes pour recruter les jeunes diplômés.

Karim garde l'envie de créer sa propre entreprise et multiplie les rendez-vous administratifs pour se mettre à son compte. Monsieur le Maire remercie Rémi et son épouse Floriane qui accompagnent Karim dans cette démarche. L'association ACREF Taulignan dont Floriane est la présidente va être dissoute car l'objectif a été largement atteint et la famille n'a plus besoin de soutiens financiers.

Karim a déjà de nombreuses commandes dans la région et attend juste la validation officielle de son entreprise pour commencer les chantiers.

Voici une belle réussite d'intégration.

## Mise au vote du procès-verbal de la séance du 15 juin 2022

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 15 juin 2022.

## Tarifs restaurant scolaire année 2022-2023

Dossier présenté par Rémi Maurin, adjoint chargé des affaires scolaires.

Depuis la rentrée scolaire 2012, la tarification des repas du restaurant scolaire est modulée en fonction du Quotient Familial avec pour objectif une meilleure répartition de la contribution financière des familles selon leurs revenus.

Les prix ainsi pratiqués pour l'année 2021-2022 étaient les suivants :

QF de 0 à 504	=	2.23€
QF de 505 à 800	=	3.68€
QF de 801 à 1000	=	3.93€
QF de 1001 à 1500	=	4.15€
QF à partir de 1501 et au-dessus	=	4.48€
Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF		
Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.48 €		
Repas de Noël : 4 €		
Repas Adultes : 6.50 €		
Pénalité de retard de paiement = 10 €		

Résultats de l'année écoulée :

	Nombre	%	Tarifs sept 21	Tarifs oct 21 à juillet 22	Total
Repas enfants	1972	18.91 %	2.2	2.23	4 390.84
Repas enfants	2198	21.07 %	3.63	3.68	8 073.09
Repas enfants	1348	12.92 %	3.87	3.93	5 286.12
Repas enfants	2685	25.74 %	4.09	4.15	11 120.07
Repas enfants	2228	21.36 %	4.41	4.48	9 959.88
Total	10 431	100 %			38 830.00

Tarif moyen d'un repas = 3.72 €  
Dépenses alimentaires = 25 003.79 €  
Coût d'un repas (uniquement denrées) = 2.40 €

Personnel cantine = 50 000 €/an  
Pour mémoire (Téléphone, Electricité, Produits d'entretien, Analyses, Réparation matériel)  
Coût d'un repas avec le personnel : 7.19 €

L'année dernière, il avait été décidé d'appliquer une augmentation de tarif équivalente au taux d'inflation soit 1.50 %.

Entre juin 2021 et juin 2022, le taux d'inflation est de 5.80%.

Proposition de tarif avec augmentation de 5.80 % :

QF de 0 à 504	=	2.36€ (+ 13 cts)
QF de 505 à 800	=	3.89€ (+ 21 cts)
QF de 801 à 1000	=	4.16€ (+ 23 cts)
QF de 1001 à 1500	=	4.39 € (+ 24 cts)
QF à partir de 1501 et au-dessus	=	4.74€ (+ 26 cts)
Extérieur avec participation de la commune de résidence : application du QF		
Extérieur sans participation de la commune de résidence : 4.74 € (+26cts)		
Repas de Noël : 4 € (idem)		
Repas Adultes : 6.50 € (idem)		
Pénalité de retard de paiement = 10 € (idem)		

**NOUVEAUTE !**

En cas d'oubli d'inscription, un tarif « retard » sera appliqué, son montant s'élève au double du tarif habituel appliqué. Il s'agit de pénaliser les familles qui pratiquent des oublis répétitifs qui mettent en contrainte l'organisation du service.

Tarif goûter : 3.5 euros dans le cas où l'élève n'a pas de goûter, la cantine en fournit un qui sera facturé à la famille. Bien évidemment, si l'enfant part tôt (avant 17h) et qu'il envisage de prendre son goûter au domicile, il ne lui en sera pas fourni.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs ainsi proposés pour la rentrée scolaire 2022-2023.**

#### **Création/Suppression de poste suite à une promotion interne**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois des agents de maîtrise par voie de promotion interne – année 2022.

La nomination de l'agent dans ce nouveau grade entraîne au préalable :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- La suppression de l'emploi d'origine

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 4 avril 2022

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- La suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Suite à une question de Pierre Fabre, ce tableau des effectifs n'est pas figé car si la personne en question part de la collectivité pour n'importe quelle raison (retraite, mutation...), la nouvelle personne recrutée le sera en fonction du grade qu'elle occupe dans sa collectivité d'origine.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 4 avril 2022 et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.**

#### **Modification durée hebdomadaire de travail à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022– emplois aux écoles**

La crise sanitaire du COVID19 a obligé, depuis mai 2020, le service scolaire à s'organiser afin de respecter les préconisations sanitaires pour garantir la santé des élèves et du personnel face à ce virus inédit (non brassage, distanciation sociale, désinfection renforcée...).

Ainsi, depuis cette date, le fonctionnement et les plannings du personnel communal affecté aux écoles avait été totalement bouleversé. Du personnel est venu renforcer les effectifs pour pouvoir répondre à ces nouvelles obligations. Même si le protocole a été allégé le dernier trimestre, la commune avait fait le choix de maintenir cette organisation « bien rodée » jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour la rentrée, nous partons sur un fonctionnement « normal » puisque le gouvernement a décidé hier de fixer le niveau socle soit le plus bas du nouveau cadre sanitaire.

Pour information, le niveau "socle" prévoit que les élèves soient accueillis en présentiel, à l'école primaire comme au collège et au lycée, sans port du masque. Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction, et il n'y a pas de limitation du brassage entre les groupes d'élèves. Le respect des gestes barrières, comme le lavage des mains et l'aération des locaux, reste cependant recommandé dès ce niveau.

A cette rentrée scolaire, deux contrats se terminent :

- CDD droit public à 22h/semaine
- Contrat aidé à 30h/semaine. La personne qui occupait ce poste a suivi une formation pendant son contrat aidé et a obtenu la qualification pour pouvoir travailler dans les réseaux informatiques sur les plateformes pétrolières. Monsieur le Maire se réjouit pour ses perspectives d'emploi qui s'annoncent prometteuses.

La commune n'ayant pas besoin du même volume horaire, il est proposé de créer un contrat aidé de 24h au lieu des 30h pour remplacer la personne qui réalisait les missions suivantes : entretien salle des fêtes, restaurant scolaire, entretien des locaux mairie (point suivant à l'ordre du jour).

Il est également proposé de ne pas remplacer le poste à 22h/semaine et de réaménager deux emplois existants à savoir le poste de Mme Francine BOISSE créé par délibération n°27/2022 et celui de Marine ALENDA créé par délibération n°48/2020.

Après en avoir discuté avec les deux intéressées et obtenu leur accord, il est proposé de passer le temps de travail :

- De 24h à 26h/semaine annualisé pour Mme Francine BOISSE pour lui permettre de faire la garderie du matin élémentaire
- De 35h à 32h30 à Marine ALENDA pour prendre en compte la suppression des temps de désinfection dans la journée

Monsieur le Maire rajoute que la mission confiée à Monsieur Jean-Louis GUERET pour la sécurisation du passage piéton à l'entrée des écoles est prolongée pour toute cette année scolaire. Nous le

remercions d'avoir accepté de se rendre disponible 4 quarts d'heures par jour. Sa présence est très appréciée et permet de libérer le policier municipal pour d'autres tâches.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces modifications du temps de travail applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**

#### **Création emploi polyvalent aux écoles – contrat aidé 24h/hebdomadaires**

Monsieur le Maire propose de créer un emploi PEC aux écoles– 24h semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de 12 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création d'un poste d'agent polyvalent aux écoles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 dans le cadre des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée maximale de 12 mois et précise que ce poste sera rémunéré au SMIC sur une durée hebdomadaire de travail de 24 heures.**

#### **Restauration Croix – Intersection Route de Nyons/Chemin de Fachet – demande de subvention**

Monsieur le Maire revient sur le sinistre survenu le 1<sup>er</sup> avril dernier sur la croix située Route de Nyons. En effet, ce matin-là, très tôt, un camion a renversé le calvaire en faisant une manœuvre et a entraîné d'énormes dégâts matériels. Monsieur le Maire a porté plainte à la gendarmerie pour délit de fuite.

La commune a sollicité l'association des 11 Tours qui a pris contact avec la conservation du patrimoine pour connaître l'origine de la croix et pour savoir si une restauration était possible.

Nous avons l'accord pour la restaurer.

Monsieur et Madame Berger ont proposé de donner une pierre qu'ils ont chez eux et dont les dimensions correspondent à la colonne qui a été cassée. Monsieur le Maire les remercie chaleureusement. Un devis a été réalisé pour transporter cette pierre, la tailler et l'installer.

Concernant la croix, la restauration paraît plus délicate. Monsieur Jean-Paul Berger a récupéré tous les morceaux cassés (environ 20) et a reconstitué la croix tel un puzzle. Armel Viret, ferronnier de Taulignan peut nous la « reconstruire » en fixant tous les morceaux.

Le coût total de la restauration d'un montant de 3 924.76 € HT se décompose comme suit :

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| - DIDIER FRANCON (tailleur de pierre) | 2 700.00 € |
| - ARMEL VIRET (ferronnier)            | 1 224.76 € |

Suite à la demande de plusieurs personnes, l'association des 11 Tours lance une souscription publique pour la restauration de la croix, elle sera lancée à l'occasion des journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 17 et 18 septembre.

La question du positionnement du calvaire une fois restauré est également posée afin qu'il empiète moins sur la voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de restauration de la croix pour un montant de 3 924.76 € HT et sollicite les financeurs pour l'attribution d'une subvention la plus large possible.**

#### **Droits de préemption urbains**

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AB n°68 Peyrerol, AX n°212 Rue du Coulard, AX n°304 Rue de l'Eglise, AW n°51 la chenaie.

### **Subvention exceptionnelle au comité d'organisation du marché de Noël**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité d'organisation du marché de Noël envisage de créer deux nouveaux chalets (un simple et un double) et d'en restaurer un certain nombre.

L'association nous a fait parvenir des devis pour la fourniture du bois.

Monsieur le Maire propose d'aider l'association financièrement pour renouveler et rénover en partie le parc de chalets en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €. Il précise que ce travail sera réalisé par des bénévoles.

La commune a déjà versé à plusieurs reprises des subventions exceptionnelles à des associations pour les soutenir dans des projets d'investissement. Elle félicite la nouvelle équipe du marché de Noël qui s'est installée dans une belle dynamique avec la création du ménage écologique et maintenant le renouvellement des chalets qui ont une vingtaine d'années.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € au comité d'organisation du marché de Noël et précise que les crédits sont prévus au compte 65748 du budget primitif 2022.**

### **Modification de la durée du contrat de l'emploi saisonnier d'agent d'accueil au Musée de la Soie**

Par délibération en date du 16 mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 15 juin au 15 septembre 2022.

Mme JULIEN Karina assure les fonctions d'agent d'accueil et vente boutique depuis le début de l'été.

Les 17 et 18 septembre auront lieu les journées européennes du patrimoine. Afin que le Musée de la Soie puisse participer à cet événement national qui attire de nombreux visiteurs, il est proposé d'ouvrir la structure au-delà du 15 septembre et donc de prolonger le contrat de travail de l'agent d'accueil.

Ainsi, il est proposé d'ouvrir le Musée jusqu'au Dimanche 18 septembre à 19h et de prolonger le contrat de l'agent saisonnier jusqu'au 30 septembre pour lui permettre de réaliser toutes les dernières opérations de clôture pour la saison 2022.

En octobre, un bilan de la saison touristique sera réalisé et le Conseil Municipal devra se prononcer sur la suite à donner et le mode de gestion de cet établissement.

Nicole Fontany en profite pour féliciter Mme Karina JULIEN qui a pris rapidement ses marques. Autonome et réactive, elle a fait preuve d'un grand professionnalisme et d'une rigueur notamment dans la tenue des régies de recettes qui reste très complexe et fastidieux. Un grand merci à Marielle THEOLAS qui l'a accompagnée sur le volet administratif.

Il est également proposé de fixer un tarif unique pour l'entrée au Musée dans le cadre des journées européennes du patrimoine :

- 5.50 € par adulte
- Gratuit pour les moins de 12 ans

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire un nouveau contrat de travail à l'agent d'accueil du Musée de la Soie pour la période du 16 au 30 septembre 2022 inclus et approuve les tarifs à l'occasion des journées européennes du patrimoine.**

## Dossiers divers

- Bande dessinée « La tempête Alex »

Pour aider les vallées des Alpes Maritimes dévastées par la tempête Alex à se reconstruire, la commune de Taulignan avait répondu à l'appel de l'association des maires des Alpes Maritimes en versant une subvention équivalente à 1 € par habitant.

3 millions d'euros ont été récoltés.

Pour nous remercier, l'ADM 06 nous offre un exemplaire de la bande dessinée « La tempête d'Alex, chronique d'une catastrophe ».

Cet ouvrage raconte minute par minute le drame de cet épisode climatique extrême, rendant hommage à tous les acteurs du secours et de la solidarité, pour évoquer ensuite la reconstruction, la renaissance des territoires, porteuse d'espoir.

L'ADM 06 nous a également transmis la liste des initiatives qui ont pu être soutenues grâce à cette collecte d'ampleur.

Monsieur le Maire propose de donner ce livre à la bibliothèque pour le mettre à disposition de nos abonnés.

- Lecture courrier de remerciements des membres du conseil de la CUMA – saison distillerie 2022
- Information – Travaux téléphonie Route de Grillon

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion du changement de la conduite d'eau potable sur la route de Grillon, il avait été prévu des fourreaux pour l'enfouissement futur des réseaux téléphoniques et pour la fibre optique. Fin septembre, début octobre, les lignes téléphoniques situées entre la boulangerie et le parking ULO seront enterrées.

- Question sur la réserve incendie – eaux stagnantes mécontentement des riverains

Abel RIXTE informe qu'il nous est impossible d'y rajouter de l'eau car le trop plein de Jacomet qui doit arriver dans cette réserve ne fonctionne plus en raison d'un problème non décelable sur la conduite en grès.

Sur les 3 à 4 kms de conduite, il est très difficile de trouver le défaut et le faire réparer.

L'idée d'une bache est évoquée cependant les dimensions du bassin actuel (particulièrement étroit) risquent de compliquer la tâche.

L'idée doit poursuivre son chemin dans le cadre du schéma de défense incendie d'autant plus que les quelques départs de feu survenus cet été et qui ont été pourtant assez courts ont eu des impacts sur le niveau d'eau potable lorsque les pompiers ont eu besoin de se brancher aux bornes d'incendie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

Le Maire,

Jean-Louis Martin

